

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTERETS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLEE DU RHONE ET DE LA LOIRE

REPUBLICAIN INDEPENDANT

DES HAINE LE TEMPS EST PASSE

(SHAKESPEARE)

5 Cent. le Numéro

Mardi 4 Décembre 1894

ABONNEMENTS :

LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE, AUTRES DEPARTEMENTS, CORSE ET ALGERIE

Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse. Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIERE ANNEE — N° 131

MARDI 4 Décembre 1894 — Sainte Barbe

— DEMAIN SAINT BARBIS —

ADMINISTRATION, de 8 h. à 6 h. Place des Terreaux, 7

REDACTION, de 8 heures à minuit. PRIX DIVERS POUR LES LUXES DE NOUVEAUX ET D'ESSE.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre a renvoyé à un mois l'interpellation de M. d'Hugues sur les fraudes de Toulouse. Un vif incident a suivi ce vote.

La Chambre a repris ensuite la discussion du budget.

Le discours du trône, lu à l'ouverture du Parlement italien exprime une entière confiance dans le maintien de la paix.

De nouvelles perquisitions ont été opérées, sans résultat, d'ailleurs, sans différents domiciles de M. Portalis, qui reste toujours introuvable.

Lire à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 2 décembre.

LA PRESSE ET L'EUROPE

La presse n'est pas seulement sur la sellette devant la Chambre et devant les tribunaux. Elle l'est aussi devant l'Europe.

Cela devient grave. Le Figaro annonce que le ministre des affaires étrangères a été amené à faire une visite à l'ambassadeur d'Allemagne, pour lui exprimer ses regrets des inconvenances de quelques journaux qui ont dénoncé l'ambassade comme un centre d'espionnage.

On ne lit pas de telles nouvelles sans un serrement de cœur. Je ne sais pas, je n'ai pas à savoir si les ambassades et leurs attachés militaires espionnent ou non; cela regarde la police; mais le dire peut amener des suites dont on ne calcule pas la gravité.

Les représentants des puissances sont intangibles, c'est un des principes fondamentaux du droit public.

Dès les temps des Romains, les sociétés étaient sacrées. Les dénonciateurs comme espions ont un outrage dont on ne mesure pas les conséquences possibles. Elles peuvent amener une rupture. Si c'est cela qu'on veut, allons-y; mais nul en France, certainement, ne se soucie de faire naître une complication; ce sont des excès de plume qui font le plus grand tort.

En Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse même, on se plaint de la presse de Paris qui ne respecte rien. En effet, elle ne respecte ni le président de la République, ni les Chambres, ni les autorités.

Tous les jours, Pierre ou Paul est maltraité et dans des termes qui n'ont que de vagues relations avec l'ancienne politesse française.

Le Gaulois et le Figaro se plaignent patriotiquement du mauvais renom que cela nous donne à l'étranger. C'est parfaitement vrai.

Quand on écrit un article, surtout de politique étrangère, on ne se rend pas compte de l'effet qu'il pourra produire au delà des frontières. Ajoutez à cela les scandales de chantage et ceux de Toulouse, et demandez-vous ce qu'on doit penser à l'étranger de la France où, au siècle dernier, lord Chesterfield envoyait son fils pour y apprendre les bonnes manières!

L'accord anglo-russe reste la grande question, je dirai la grande énigme du jour. Ce qu'on épilogue là-dessus! On se refuse à croire qu'il puisse viser les questions européennes. Il paraît même que le sentiment anglais se refuse à la liberté des détroits. En effet, ce serait le renversement de la politique séculaire anglaise. La France n'aurait rien à dire si cette liberté s'accordait à la Russie sans aucune compensation; mais, et c'est là le point noir de l'énigme, si l'accord ne regarde que les affaires de Chine, la France occupera quelques territoires sur les frontières du Tonkin, ou quelque île, pendant que l'Angleterre occupera Chusan.

Des instructions dans ce sens ont été envoyées aux escadres en Chine et au gouverneur du Tonkin.

Les économies militaires de l'Italie et l'accueil amical, très amical fait par le roi Humbert à Zola font une excellente impression. On plaie bien un peu la Rome pontificale, n'a trouvé qu'une Rome libérale, italienne, sans l'ombre de la traditionnelle misère noire, et beaucoup de sympathies pour la France.

Le procès Romani reste seul encore comme un point noir entre les deux pays. Si la presse voulait bien ne pas s'en mêler, ce procès aussi finirait bien. La grâce, en tout cas, est sûre; peut-être même la cour d'appel de Gênes trouvera-t-elle un biais pour éviter une application de peine, sans se prononcer sur la question de fait de l'espionnage.

On peut donc entrevoir une amélioration sensible dans les relations politiques des deux Etats. Il serait toutefois prématuré d'y voir une reprise possible des relations commerciales.

Tant que nous ne verrons pas M. Méline disposé à traiter avec la Suisse, on ne pourra pas espérer qu'il veuille bien traiter avec l'Italie. Mais une accalmie dans le langage de la presse serait déjà un avantage appréciable.

Avec l'Autriche, les relations n'ont jamais été meilleures. Tout serait pour le mieux partout, sans cette énigme anglo-russe.

La diplomatie française doit, maintenant, se préoccuper d'entrer en tiers dans l'accord. Ce sera son chef-d'œuvre si elle y réussit.

UN PARISIEN.

Les « Sub-Offices »

On sait qu'il existe à Paris, depuis un an environ, un certain nombre de « Sub-Offices ». Le nom seul indique l'origine de cette institution; elle vient de Londres.

Les « Sub-Offices » — textuellement : sous-bureaux — sont des bureaux de poste auxiliaires installés chez des détaillants : buralistes, papeteries, merceries, etc., et gérés par eux, moyennant une certaine rétribution.

Ils émettent et payent les mandats, reçoivent les lettres chargées, vendent des timbres-poste et se livrent en un mot à la plupart des opérations courantes effectuées par les bureaux relevant directement de l'administration des postes.

Tels quels, ils rendent de réels services, dont un des principaux consiste à épargner au public les interminables stations devant des guichets constamment encombrés. Aussi cette innovation est-elle fort appréciée là où elle fonctionne, c'est-à-dire à Paris.

Les résultats obtenus sont tels qu'il est question de la développer et d'en étendre le bienfait aux départements.

Cette question est traitée dans un rapport de M. Mesureur, sur le service des postes et télégraphes. A ce rapport, récemment distribué, nous empruntons les passages suivants :

On évalue à 150 le nombre des bureaux auxiliaires qu'il conviendrait d'établir en 1895, savoir :

50 à Paris et 100 dans les départements. L'adoption de cette proposition entraînerait une dépense totale de 90.000 francs pour le salaire des agents (600 fr. en moyenne par bureau), dont 30.000 francs pour Paris et 60.000 francs pour les départements, et de 15.000 francs pour le matériel (100 francs par bureau).

La création des bureaux auxiliaires permettrait de ne plus ouvrir, au moins pendant quelques années, un certain nombre de bureaux succursales, composés à Paris, et diminuait sensiblement les dépenses de bureaux faites par les villes des départements.

Cette création donnerait satisfaction aux populations urbaines assez éloignées des bureaux de poste, diminuerait l'encombrement des guichets et permettrait de consacrer plus particulièrement aux travaux de départ et d'arrivée, qui laissent beaucoup à désirer, les services de personnes nécessaires au service postal.

L'ouverture d'un bureau mixte à Paris entraîne pour la première année une dépense d'environ 72.000 francs et de 32.000 francs pour les années suivantes. Un bureau composé dans une grande ville coûte 25.000 francs par an et un bureau simple de 1^{re} classe 12.000.

On voit qu'il y a un avantage énorme à créer ces bureaux auxiliaires urbains, qui ne grèvent que fort peu le budget.

Pour cette raison et celles que nous avons indiquées au début, nous ne pouvons que souhaiter qu'il soit donné suite à la proposition de M. Mesureur.

A Lyon, notamment, ils rendraient de très grands services.

PIRATERIE ANGLAISE

Cherbourg, 3 décembre.

Le capitaine Cluchard, du navire français Charles, de Cherbourg, vient d'adresser au consul général de France, à Londres, un rapport très curieux au sujet d'un abordage qui s'est produit dans des circonstances vraiment singulières.

Le Charles, appartenant à MM. A. Postel et ses fils, de Cherbourg, le 9 novembre dernier de Newcastle-on-Tyne avec un chargement de charbon à destination de Courcelles.

Arrivé le 21 novembre en vue de Dunquerque, à huit heures du soir, le Charles fut abordé par un navire anglo-américain, l'Aéronaut, de Varmouth (Nouvelle-Ecosse).

Le Charles étant complètement chargé et l'Aéronaut sur lest, le capitaine français craignant que son navire ne coule, fit passer tout son équipage et des objets utiles ou précieux sur le navire abordeur.

Pendant ce temps, l'équipage de l'abordeur armé de haches parcourait le Charles coupant et pillant ce qui se trouvait sur le pont et dans les logements à leur convenance. Ils s'emparèrent de la montre d'habillage, de gilets, manœuvres, pièces de toile, etc.

Après avoir été remorqué à Donvres, le capitaine du Charles fit réclamer les effets de son équipage à l'Aéronaut, mouillé sur la rade de Deal. Au recensement des effets, on constata que les meilleurs manquaient.

S'étant rendu à bord de l'Aéronaut, le capitaine du Charles trouva plusieurs objets à lui appartenant cachés d'un côté et d'autre. On n'a pas retrouvé la montre du bord et les jumelles. Le dommage total est estimé à 300 francs.

Le capitaine du Charles pense que l'abordage n'a été fait par l'Aéronaut que dans le but de commettre des larcins.

MM. Postel et ses fils ont porté à la connaissance des ministres de la marine et des affaires étrangères les faits qui leur ont été signalés par le capitaine du Charles.

LE MESSAGE DE M. CLEVELAND

Washington, 2 décembre. — Voici quelles seront les principales lignes du message qui sera lu demain.

Le gouvernement exprimera le désir de ne pas être obligé de racheter les billets de banque en circulation, de maintenir la réserve en or et de pouvoir ordonner le retrait et l'annulation des billets de banque du gouvernement.

Il déclarera que les nouveaux tarifs, bien que leur fonctionnement n'ait pas donné tous les résultats qu'on en attendait, sont néanmoins un progrès, si on les compare au bill Mac-Kimley.

LA LANGUE FRANÇAISE

Il fut un temps, glorieux entre tous, où le génie de la France rayonnait sur le monde.

L'Italie d'abord, puis un peu l'Espagne avaient été nos éducatrices et la littérature nationale, lentement élaborée dans le creuset de l'âme gréco-latine, avait atteint l'apogée d'une perfection qui ne peut être comparée qu'aux plus belles périodes de la Grèce et de la Rome antiques.

Cette domination suprême a duré près de trois siècles et son plus merveilleux épanouissement a coïncidé avec le dernier état qu'elle a jeté durant les vingt années qui se sont écoulées de 1820 à 1840.

A cette époque incomparable, la France était vraiment le flambeau de l'esprit humain et l'on peut dire que le monde entier vivait de sa vie.

Littérateurs, poètes, historiens, romanciers, philosophes, peintres, musiciens, sculpteurs, imposaient l'éclat de leur génie à tout l'univers et contraignaient nos pires ennemis, sinon à nous aimer, du moins à nous admirer, à nous respecter et à subir le joug de nos pensées et de notre influence.

Mais, depuis un quart de siècle, je ne sais quel vent de folie et de mauvais goût a passé sur l'âme française et l'on dirait qu'elle s'ingénie à se détruire elle-même.

Une école nouvelle se fait gloire de cracher sur tout ce qui fut notre génie national et de jeter de la boue à nos qualités les plus divines, la grâce, la clarté, la pondération, l'élégance, la raison.

En peinture, elle prétend masquer par une cacochromie criarde son ignorance du dessin; en musique, elle remplace les idées absentes par des combinaisons de timbres et des harmonies tout à fait fautes. En littérature, elle applaudit l'exotisme, le nébuleux, le forcé, le démesuré, le détraqué et ne s'effraye pas de descendre jusqu'à l'obscène et à la scatologie. Quant à la langue qu'elle parle, ce n'est plus ce beau français souple, clair, nerveux et précis d'autrefois. C'est un patois incompréhensible qui semble se faire gloire d'écorcher tous les mots et de dénaturer son propre génie.

En présence d'une aussi triste décadence, il est naturel que l'influence qu'exerçait notre race sur tous les peuples civilisés disparaisse peu à peu. Le français qui fut jadis la langue universelle, la langue que l'on parlait aussi bien à la cour de Frédéric de Prusse qu'à celle de Catherine de Russie, recule pied à pied devant l'allemand ou l'anglais.

Dumoment qu'il n'a plus notre théâtre, nos romans, nos poètes et nos penseurs pour l'imposer, du moment que nous ne sommes plus la race égarée par excellence, mais que nous allons nous engourdir nous-mêmes des rêveries scandinaves, germaniques ou slaves, notre langue cède pas à pas le terrain à celle des auteurs dont nous sommes les premiers à proclamer la fausse supériorité.

Avec le domaine de notre langue décroît en même temps celui de notre commerce, de nos modes, de notre goût, de nos produits matériels comme le fait celui de nos produits intellectuels.

C'est la décadence qui frappe à nos portes, menaçante et glacée.

La Grèce, vaincue par les armes romaines, conquise à son tour, par l'ascendant de sa langue et de son génie, son rude vainqueur. Mais nous, bien loin de l'imiter, nous semblons nous complaire à étendre nous-mêmes dans le domaine des arts, de la littérature et du goût les défaites de nos armées.

C'est pour résister à cette contagion pernicieuse qu'un groupe d'hommes français a fondé, en 1893, l'Alliance française pour la propagation de notre langue. Cette société compte aujourd'hui 28.000 adhérents et c'est pour en recruter de nouveaux dans notre région que M. de Vogüé est venu dimanche exposer le but qu'il poursuit devant un public d'élite, réuni à la Faculté de médecine.

M. de Vogüé, descendant d'une vieille famille du Vivarais, est lyonnais par l'éducation. Marié en Russie, il connaît bien l'Orient et il a vu la langue, c'est-à-dire l'influence française fléchir peu à peu sous la poussée des influences, c'est-à-dire des langues étrangères et surtout de l'italien et de l'allemand.

Naguère encore, grâce aux écoles d'Orient, le français était la langue aristocratique du Levant tout entier. L'allemand et l'anglais l'envahissent et le refoulent peu à peu. Avec lui disparaissent notre commerce, notre prépondérance d'autan et tout ce qui fait la grandeur d'une nation. Les plus virils efforts peuvent seuls nous maintenir sur nos positions ainsi menacées.

De tous les grands idiomes de l'humanité civilisée, le français est la langue que parlent le moins grand nombre d'hommes. L'anglais, l'espagnol, le russe, l'allemand, l'italien lui-même, se trouvent répandus dans beaucoup plus de millions de bouches. Mais la supériorité intrinsèque du français est telle, que dans toutes les colonies étrangères, les colons de race blanche sont obligés d'apprendre et de parler la langue des indigènes, sauf dans les colonies françaises où ce sont, tout au contraire, les

indigènes qui apprennent et parlent la nôtre.

C'est avant tout, il faut en tirer parti pour lutter contre l'infériorité où nous met forcément notre petit nombre d'émigrants.

C'est à ce titre que l'Alliance française doit s'occuper de la colonisation et de l'organisation de nos colonies. Or, il est manifeste que la méthode suivie jusqu'à ce jour est vicieuse. Nous les peuples de fonctionnaires qui on font leur chose et en dégoûtent les colons. Il faut en revenir aux errements qui ont fait de nous la grande puissance colonisatrice que nous étions au siècle dernier, c'est-à-dire à l'initiative privée, aux compagnies à charte dont les employés, loin de décourager les colons comme le font les préjugés et la paresse des fonctionnaires actuels, sont eux-mêmes les premiers colons.

Dans tous les cas, il faut substituer à la colonisation administrative qui coûte si cher et donne de si tristes résultats, le système des protectorats dont la Tunisie offre un concluant modèle.

C'est là que l'Alliance française a fait ses premières armes, depuis dix ans. La première fois que j'ai débarqué à la Goutte, il y a vingt ans, j'ai dû parler italien avec tout le monde, les juifs comme les arabes. Aujourd'hui, jusque dans les douars les plus reculés de l'intérieur, on trouve des indigènes comprenant le français. A Aden, jadis, à part l'hôtelier M. Suel et un grand négociant en cafés, M. Tian, nul ne disait un mot de français, sauf les employés du consulat et des Messageries. Depuis que les italiens sont à Massouah, nombre d'Arabes et de Somalis parlent italien. Mais aucun d'eux ne sait encore le français, malgré le voisinage d'Obok et de Tadjourah.

C'est là qu'il faut porter nos efforts, car avec notre langue, nos idées, nos goûts, nos modes, nos produits se répandent par le monde, et c'est une œuvre patriotique entre toutes, que celle que poursuit le comité lyonnais de l'Alliance française.

Une place d'exportation comme Lyon a plus d'intérêt que toute autre à agir énergiquement dans ce sens et les bons citoyens ne peuvent que faire des vœux pour que les résultats obtenus répondent rapidement aux efforts de M. de Vogüé et de ses collaborateurs.

V. de Gama.

Service télégraphique

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 3 décembre.

M. Doppler a repris aujourd'hui l'examen des dossiers saisis au cours des perquisitions opérées samedi par M. Clément.

Le juge d'instruction entendra mardi plusieurs directeurs de journaux qui Trocart avait portés sur sa fameuse liste.

Un des personnes intéressées dans l'affaire, qui a vu la fameuse liste, qui l'a eue entre les mains, a pu — à l'aide de ses souvenirs — nous renseigner à son sujet.

Les journaux mentionnés, écrits de la main de M. Trocart sur la liste dont il s'agit — sur sa première et plus importante partie, tout au moins — étaient les suivants :

Figaro, Matin, Temps, Echo de Paris, Gaulois, Paix, Radical, Journal, Gil Blas, Paris, Coeur.

Suivaient d'autres journaux, que la personne de qui nous tenons ces détails nous dit ne plus bien se rappeler exactement; mais ce qu'il est sûr, c'est qu'en regard du Figaro, le premier de la liste, était marqué le chiffre 25.000 francs.

Les chiffres allaient ensuite en décroissant, pour tomber, au vingtième et dernier journal de cette nomenclature, à la somme de 250 francs.

Nous confions qui ont été entendus samedi sont les directeurs des journaux suivants : du Gil-Blas, du Matin, du Radical, de l'Echo de Paris, de la Paix, de la France, de la Cocarde.

Mardi seront appelés à leur tour tous les directeurs de l'Eclair, du Gaulois, de la Lanterne, du Figaro, de la Presse, de la Patrie, de la France, du Jour.

Ce sont les agents de M. Clément, commissaire aux délégations, qui, dans la journée, ont été chargés de porter un avis d'invitation aux directeurs de ces journaux, qui sont convoqués à titre de renseignements, comme le seront à tour de rôle les directeurs de tous les journaux de Paris.

Sur l'enveloppe contenant cette convocation, l'inscription ne portait pas le nom du directeur, mais simplement : Monsieur le directeur du journal.

M. Clément n'a été chargé d'aucune mission particulière par le parquet de la Seine, au moins en ce qui concerne les affaires de chantage.

Les Perquisitions

On télégraphie d'Orléans au Soleil qu'une perquisition a eu lieu dimanche matin au château des Montées, habité par M. Harold

Portalis, conseiller municipal de notre ville, frère de l'ex-directeur du XIX^e Siècle.

On soupçonnait sans doute ce dernier de s'être réfugié, car cette perquisition fut faite avec un luxe de précautions et un déploiement de forces inusitées.

C'est à six heures et demie du matin que le procureur de la République et le capitaine de gendarmerie, accompagnés d'une centaine d'hommes, gendarmes, à pied et à cheval et agents de police, se rendirent au château dont les dépendances furent immédiatement cernées et les issues gardées. Le château fut fouillé de fond en comble, mais la perquisition n'amena aucun résultat.

Une autre dépêche de Gien annonce que, par commission rogatoire du parquet de Paris, une perquisition a été aussi faite dans la maison que M. Portalis possède dans cette ville. Des documents importants, paraît-il, ont été saisis.

Enfin, sur un mandat de M. Doppler, M. Clément a opéré ce matin une perquisition au domicile de Portalis, 21, rue Alphonse de Neuville.

A propos de chantage

Le chantage est vieux comme le monde, ainsi que l'établit l'exemple d'Esau qui chanta en cédant son droit d'aînesse à son frère pour un plat de lentilles.

Mais ce fut seulement en 1863 que la commission nommée par le Corps législatif, pour étudier les réformes à apporter au Code pénal, et dont le rapporteur était M. de Belleyme, en donna la définition et en proposa le châtiment.

MM. Jules Favre et Ernest Picard estimaient que l'article 405, relatif à l'escroquerie, était suffisant pour atteindre l'auteur du chantage, mais cet avis, quelque autorisé qu'il fut, ne prévalut pas, et le Corps législatif adopta la rédaction proposée par la commission pour le paragraphe 2 de l'article 400 du Code pénal et ainsi conçue :

« Quiconque, à l'aide de la menace écrite ou verbale de révélations ou d'imputations diffamatoires, aura extorqué ou tenté d'extorquer soit la remise de fonds ou de valeurs, soit la signature ou remise des écrits énumérés ci-dessus (acte, titre, pièce quelconque contenant ou opérant obligation, disposition ou décharge) sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans, et d'une amende de 50 à 3.000 francs. »

Bon à rappeler en ce moment-ci.

L'Expédition de Madagascar

Paris, 3 décembre.

LE GÉNÉRAL DUCHESNE

Le général Duchesne, désigné pour le corps expéditionnaire de Madagascar, est arrivé à Paris. Il a pris possession du cabinet qui a été mis à sa disposition au ministère de la guerre, ainsi que des bureaux où seront installés les officiers de son état-major.

Le général Duchesne a en ce matin une entrevue avec le ministre de la guerre.

LES CRÉDITS AU SÉNAT

La commission sénatoriale chargée d'examiner les crédits de Madagascar a entendu, ce matin, M. Poincaré, ministre des finances; elle a entendu, cet après-midi, les ministres de la guerre et de la marine.

Il a été décidé que ces diverses auditions ministérielles seraient gardées secrètes.

L'AFFAIRE ALLEZ

Voici quelques renseignements sur l'affaire Allez, qui vient samedi prochain, 8 décembre, devant la 8^e chambre de police correctionnelle.

Les prévenus, au nombre de cinq, sont : d'une part, M. Allez père, Allez fils et M. Remy, employé de la maison Allez d'autre part, M. Maisonneuve, fabricant d'objets de quincaillerie et M. Maurel, contre-maître dans l'atelier de ce dernier.

L'inculpation relevée contre ces cinq prévenus est une infraction à un article peu connu du Code pénal, l'article 433, qui se trouve placé sous la rubrique « Délits des fournisseurs » et qui est ainsi conçu :

Article 433. — Quiconque, par suite de manœuvres frauduleuses, aura obtenu ou tenté d'obtenir, de la part de l'Etat, de la ville, d'un établissement public ou d'un service public, des fournitures, des travaux ou des services, sera puni d'un emprisonnement de six mois au moins et de cinq ans au plus et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des dommages-intérêts ni être moindre de cent francs.

Dans les divers cas prévus par les articles composant le présent paragraphe, la poursuite ne pourra être faite que sur la dénonciation du gouvernement.

Les fournitures dont il s'agit en l'affaire Allez, non des bidons, comme on l'a dit, mais trente-huit réservoirs destinés aux voitures d'ambulance.

Seule, la négligence prévue par l'article 433 du Code pénal est relevée contre MM. Allez père et fils et contre M. Remy. MM. Maisonneuve et Maurel, eux, sont inculpés d'avoir, à Paris, en 1894, en vertu d'un contrat, étant agents d'un fournisseur pour le compte de l'armée, 1^{er} pratiqué sciemment une fraude sur la qualité ou la quantité des choses fournies; 2^e retardé par suite de cette fraude la livraison sans que le service ait manqué.

Les débats du procès seront présidés par M. Couturier.

M. le substitut Guillemin, soutiendra la prévention.

M. Du Buit, ancien bâtonnier, se présentera pour MM. Allez père et fils; M. Fournier, gendre de M. Du Buit et fils du premier président de la cour d'appel de Lyon, pour M. Remy, l'employé de la maison Allez.

MM. Maisonneuve et Maurel seront défendus par M. Desjardins.

Le ministre de la guerre, à la requête duquel la poursuite est intentée, se portera partie civile au procès par l'organe de M. Albert Danet.

Autour du Parlement

Paris, 3 décembre.

AMENDEMENTS AU BUDGET

Le député radical-socialiste de Sarlat, M. Raymond Gendreau, vient de déposer huit amendements au budget sur les chapitres concernant les divers ministères.

Il propose de réduire de cent mille francs le chapitre des desservants et vicaires, de cent mille francs le chapitre des tribunaux de première instance, de cent mille francs le chapitre des constructions navales, de cent mille francs le traitement des agents diplomatiques, de cent mille francs le chapitre de l'état-major général de l'armée et de un million les fonds d'abonnement alloués aux trésoriers-payeurs généraux.

INTERPELLATION SUR L'ESPIONNAGE

M. Argeliès, député de Seine-et-Oise, avait prévenu le président du Conseil de son intention de l'interpellation sur l'espionnage en France.

Après avoir conféré avec MM. Dupuy et Hanotaux, il a convenu de reporter sa demande d'explications au moment de la discussion des chapitres spéciaux du budget.

CHAMBRE

Paris, 3 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Burdeau.

LES FRAUDES DE TOULOUSE

M. d'Hugues demande à interpellier le gouvernement sur les fraudes électorales de Toulouse.

M. Dupuy, président du Conseil. — Cette demande semble méconnaître le principe de la séparation des pouvoirs; je prie la Chambre de renvoyer l'interpellation au plus long délai possible.

M. d'Hugues. — C'est la première fois qu'un scandale pareil à celui des fraudes électorales de Toulouse se produit. Le préfet Cohn n'ayant pas été mis en cause, il ne saurait y avoir confusion de pouvoirs. J'insiste donc pour que mon interpellation vienne jeudi.

M. Dupuy demande le renvoi à un mois, qui est adopté à mains levées.

INCIDENT

M. d'Hugues. — Ceux qui votent le renvoi ont profité. (Vives protestations.)

Le président. — Veuillez retirer ces paroles.

M. d'Hugues. — Je ne les retirerai pas.

Le président. — Dans ce cas

La seule objection que l'on puisse soulever, à trait aux obligations sexennales que nous proposons de proroger.

Le ministre des finances a proposé une combinaison financière qui permettra d'alléger, dans de fortes proportions, notre dette flottante.

Enfin, il faut poursuivre la diminution des emprunts et, pour cela, s'inspirer de l'esprit d'économie. Il faut espérer que la Chambre, au cours de la discussion, ne votera pas des dépenses nouvelles.

La dette a augmenté, mais l'argent emprunté a permis de construire des chemins de fer, des canaux, des ports.

M. Jaurès oublie qu'on a fait, en quelques années, 474 millions de dégrèvement; est-ce que la réduction des tarifs de chemin de fer et la gratuité de l'enseignement primaire ne sont pas des réformes qui ont profité au peuple ? (Très bien.)

Le dégrèvement sur le pétrole n'a-il pas diminué les charges des petits ? Et la réforme des droits de justice, des droits d'enregistrement sont-ce des mesures à daigner ?

Le budget actuel contient la réforme des droits de succession.

La République peut être fière de son œuvre. Sans doute, dans l'exécution de son vaste programme, des travaux publics, quelques erreurs aient été commises; mais l'ensemble de l'œuvre prouve la force et la richesse du pays.

Depuis 1869, la circulation postale a triplé; le réseau des chemins de fer a été plus que doublé; 17,000 écoles ont été créées; l'armée a été doublée; la puissance financière de notre pays est plus forte que jamais. (Applaudissements.)

Non ! Il n'est pas vrai que notre budget soit l'œuvre d'un oligararchie. La France est un pays de suffrage universel; le service militaire y est égal pour tous; l'instruction primaire est gratuite et obligatoire. Est-ce une oligarchie qui a voté de pareilles mesures ? (Applaudissements.)

L'Etat donne 80 millions par an aux œuvres d'assistance. Les sociétés de secours mutuels ont presque doublé depuis 1876; les salaires des employés de l'Etat et des grandes compagnies ont augmenté; les compagnies ont doublé leurs subventions aux caisses de retraites. Le prix de la vie a augmenté, c'est vrai, mais de 30 0/0 depuis 1870, tandis que les salaires ont presque doublé. Pendant ce temps-là, le taux d'intérêt a baissé sur les rentes et les valeurs. La valeur de la propriété rurale a baissé; le bien-être s'est accru dans de larges proportions.

Tous ces faits prouvent que nos finances sont en voie de préparer les meilleurs éléments pour la solution de la question sociale. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. CAVAIGNAC

M. Godéfray Cavaignac. — En 1889, les dépenses faites réellement étaient d'un chiffre inférieur à celles de 1880; les crédits supplémentaires diminuaient pendant cette période. Depuis 1889 les prévisions du budget ont été dépassées, et, en 1892, l'action énergique du Parlement a fait sur presque tous les points, les budgets ordinaires augmentent, et la dette s'accroît de 200 millions.

Mais il semble qu'on se rapproche trop facilement des limites que nous pouvons atteindre.

La charge par tête d'habitant est en France de 113 à 114 fr., alors qu'elle est en Angleterre de 98 à 99 fr., et en Allemagne de 61 fr. Notre situation financière n'en est pas moins supérieure à celle de l'Etat prussien. L'Angleterre, elle, a voté 600 millions en quelques années, pour ses dépenses navales.

Elle en a demandé les ressources à l'impôt progressif. Nous devons faire des sacrifices. Mais, pour faire face aux dépenses nécessaires, pourquoi ne pas s'adresser à l'impôt progressif ?

Je voterai l'impôt sur les successions qu'on propose, mais j'aurais préféré l'impôt progressif sur le revenu. Lorsqu'on prend pour base le revenu des contribuables, on a la mesure exacte de la faculté des contribuables. La part successorale n'est nullement la mesure exacte de la faculté des contribuables.

L'impôt sur les successions n'intéresse pas ceux qui n'héritent pas. Je voterai cependant le projet du gouvernement, parce qu'il rend l'impôt personnel et progressif.

L'impôt progressif réunira une majorité considérable. Malheureusement, le projet du gouvernement n'apporte pas tous les dégrèvements promis à l'agriculture.

La majorité qui va se manifester sur la question de l'impôt progressif peut devenir la majorité qui soutiendra une politique nouvelle. Le parti socialiste n'est nullement nécessaire pour composer cette majorité. (Très bien.) Il faut l'accord d'un gouvernement progressiste et d'une majorité progressiste pour assurer une bonne gestion des intérêts de la France et une politique de réformes fiscales larges et étendues. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. LÉON SAY

M. Léon Say. — MM. Baudouin, Jaurès et Cavaignac ont prouvé que la discussion du budget était une discussion politique.

La conduite politique d'un gouvernement doit être d'accord avec sa politique financière; or, la politique du gouvernement, c'est la lutte contre les idées socialistes. Sa politique financière paraît être différente. Si le gouvernement veut faire obstacle à la politique socialiste, c'est qu'il a des idées contraires à celles des socialistes.

Pour les socialistes, l'objet de l'impôt, c'est de niveler, autant que possible, les fortunes; il faut protéger les uns et opprimer les autres.

Il faut éviter l'arbitraire. La commission de réforme de l'impôt estime que l'impôt doit être nul et non personnel. En établissant l'impôt personnel on risque de faire des faveurs, il faut donc autant que possible éviter l'impôt personnel.

L'esprit de fiscalité semble prendre au ministère des finances un développement tout à fait inquiétant.

Le budget de 1895 a le caractère d'un budget fiscal; c'est une porte ouverte à l'impôt progressif. Cette porte ouverte, on ne la fermera jamais. (Très bien.) Les socialistes y passeront.

M. Cavaignac. — J'aime mieux qu'ils ne l'enfoncent pas.

M. Léon Say. — Oui, comme le général qui, pour ne pas perdre une bataille, livre une forteresse.

Il y a contradiction entre la politique générale du cabinet et sa politique financière.

Le gouvernement qui tombe en défendant une porte veut mieux qu'un gouvernement qui tombe parce qu'il refuse de défendre cette porte. Il y a un jour où il est très grave de prononcer des paroles. Nous sommes à un tournant de la politique, et il faut prendre garde; il y a un moment où les concessions tuent. Inscrire dans nos lois le principe progressif, c'est inscrire un principe d'arbitraire, qui s'allie à une politique d'impôt personnel. Personne ne peut savoir en quelles mains cette liberté tombera.

La progression modérée ne durera peut-être qu'une saison; il faut réfléchir à la distinction nécessaire entre les impôts personnels et les impôts réels, et rester dans la vérité à l'impôt réel.

La modération républicaine veut dire la justice sans l'arbitraire; il faut gagner par la raison et non par la passion. J'espère que le gouvernement acceptera des amendements

sur quelques-uns des points de ce budget. (Vifs applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

INFORMATIONS

Paris, 3 décembre.

Election au Conseil général

M. Pertier, républicain, a été élu conseiller général dans le canton de Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Janvier de la Motte, républicain, décédé.

Agriculture française en Russie

M. Louis Passy, ancien député, membre de la Société des agriculteurs de France, est parti pour Saint-Petersbourg.

Il va donner en Russie une série de conférences sur les questions agricoles.

A l'Elysée

Le czar Nicolas II vient de conférer au président de la République le grand cordon avec chaîne de l'Ordre impérial de Saint-André.

M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie en France, qui prochainement quittera Saint-Petersbourg pour rejoindre son poste à Paris, est chargé de remettre les insignes de l'Ordre impérial de Saint-André à M. Casimir-Perier.

Le président de la République a reçu cet après-midi Mgr Grégoire Yousset, patriarche de Jérusalem.

M. Casimir-Perier offrira mercredi, 5 décembre, aux membres du bureau du Sénat, une chasse dans les tirés de Rambouillet.

L'affaire Romani

L'affaire Romani viendra très probablement devant la cour de Gênes dans la seconde quinzaine de décembre.

Nouvelles Militaires

Paris, 3 décembre.

LES CANDIDATS DES CLASSES LIBÉRÉES

Le ministre de la guerre vient d'être consulté par les commandants de corps d'armée sur la question de savoir si les caporaux des classes de 1891 et 1892, libérables par anticipation, « qui sont inscrits au tableau d'avancement », peuvent être autorisés à concourir pour le grade d'officier de réserve.

Cette question est résolue par l'affirmative: les sous-officiers, caporaux ou brigadiers libérés par anticipation, doivent être traités comme ceux qui jouissent d'une dispense de renvoi avant d'avoir accompli trois années de service, en vertu de l'article 21 de la loi de recrutement du 15 juillet 1888.

LA MÉDAILLE COLONIALE

Les départements de la guerre et de la marine viennent de se mettre d'accord pour arriver à la délivrance, déjà si retardée, des brevets et insignes de la médaille coloniale.

Il a été décidé, notamment, que si un pétitionnaire a servi successivement au titre des armées de terre et de mer, la délivrance de la médaille aura lieu pour les soins du ministère dont il dépendait au dernier lieu où il dépendait actuellement s'il est en activité de service.

Quant aux ayants droit qui sont libérés, ils recevront leurs titres et insignes par l'intermédiaire des préfets et des municipalités.

ÉCHOS ET NOUVELLES

L'Ordre de Saint-Georges

Saint-Petersbourg, 3 décembre. — Samedi prochain, 8 décembre, sera célébrée, au palais d'Hiver, en grande solennité, la fête annuelle de l'Ordre militaire de Saint-Georges, qui coïncide avec la fête patronimique du grand-duc héritier de Russie.

Ce jour-là, pour la première fois, l'empereur Nicolas II, comme grand-maître de l'Ordre de la Croix de Saint-Georges; tous les chevaliers de cet ordre, officiers et soldats, seront convoqués au palais d'Hiver où, après avoir assisté au service religieux célébré à la chapelle du palais, ils prendront part à un banquet de 1.200 couverts.

On affirme à la cour que le czar Nicolas prononcera une allocution à l'issue du banquet.

Le dail de la cour sera levé pour toute la journée du 8 décembre.

A L'ÉTRANGER

LA SITUATION EN MACÉDOINE

Sofia, 3 décembre. — Un meeting en faveur de la Macédoine s'est tenu ce matin, place de la Cathédrale.

M. Pominef, ancien ministre du cabinet Stamboulis, assistait à cette réunion.

Un journaliste a prononcé un discours, proposant de présenter aux agents des puissances en Turquie, un exposé de la situation en Macédoine, et demandant aux puissances signataires du traité de Berlin, l'exécution de l'article 25 de ce traité.

Cette proposition a été adoptée par l'assemblée qui s'est dispersée sans incident.

LES TARIFS ESPAGNOLS

Madrid, 3 décembre. — Le conseil des ministres a discuté le projet de révision des tarifs de douane. Les ministres sont convaincus que ce projet sera adopté, car les députés de la majorité qui sont hostiles s'abstiennent de voter.

L'EMPEREUR GUILLAUME A KIEL

Berlin, 3 novembre. — L'empereur est parti hier soir, de la station de Wildpark, pour Kiel, par un train spécial.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Londres, 3 décembre.

Un télégramme de Shanghai dit qu'une division de l'armée, commandée par le maréchal Yamagata, se dirige sur New-Chang. Les Chinois n'y seront très probablement pas en nombre; la plupart s'enfuient vers Wei-Kai-Wei.

D'après une lettre de Hérosina, le commandant de la place de Port-Arthur, quel que temps avant la prise de cette ville, ordonna la levée en masse de tous les hommes âgés de plus de 15 ans, qui, faute d'instruction militaire, furent faits prisonniers sans résistance par les Japonais.

Shanghai, 3 décembre.

La flotte anglaise est arrivée ici, mais ses ordres ont été changés. Cinquante vaisseaux iront à Chusan.

Le croiseur allemand Alexandrine (14 canons), le navire français Lutin (quatre canons) et le croiseur espagnol Don Juan (7 canons) sont égarés dans le port de Shanghai.

Washington, 3 décembre.

On annonce de Tokio que le ministre des affaires étrangères du Japon a remis à M. Dun, ministre des États-Unis, la contre-proposition du Japon. Celui-ci la transmettra à son collègue auprès du gouvernement chinois.

Le plus grand secret est observé relativement à ces négociations.

On dit qu'une des garanties exigées par le Japon serait l'occupation de Port-Arthur par les troupes japonaises jusqu'à ce que la satisfaction des clauses du traité.

AU PARLEMENT ITALIEN

Le discours du trône

Rome, 3 décembre.

Aujourd'hui s'est ouverte la session du Parlement italien, inaugurée par le discours du trône prononcé par le roi.

L'année qui touche à son déclin s'est ouverte incertaine et délicate d'elle-même; mais grâce au bon sens du peuple et à votre sagesse, elle nous a laissés la sécurité des esprits sans laquelle ne sont possibles ni l'énergie des volontés ni un travail ordonné et fécond.

Vous affirmerez cette œuvre du peuple et la votre par des lois qui, accroissant l'harmonie entre les diverses classes sociales, faciliteront la juste distribution des bienfaits, qui résultent du travail et du capital coopérant fraternellement à la richesse du pays.

Le discours du Trône parle ensuite avec un chaleureux intérêt de la réforme de la loi sur les instituts de bienfaisance; puis il rappelle la généreuse prévoyance de nos ancêtres en faveur des malheureux.

Le discours signale les secours apportés par les citoyens influents de toutes les parties du royaume à l'occasion des désastres de la Calabre et de Messine, qui ont frappé vivement le cœur du roi. L'armée a été admirable dans ce malheur, prouvant de nouveau qu'elle est non seulement vaillante à la guerre, mais empreinte et pleine d'abnégation dans les calamités publiques.

Le discours indique ensuite les réformes apportées dans les écoles pour mieux diriger l'enseignement populaire et pour donner une autonomie aux Universités et aux Instituts supérieurs.

Le roi continue ainsi: Dans la dernière session, vous avez travaillé d'une manière efficace à la restauration de la fortune publique. A vos révolutions, à votre vertu, le peuple italien, qui n'a jamais fait défaut aux nécessités de la patrie, a répondu par une confiance qui nous a permis de gouverner avec la confiance et le crédit.

La production nationale se ravive, et des courants de crédit se manifestent d'une façon propice. La confiance qui nous est témoignée rend pénible notre devoir d'équilibre; nous nous efforçons de maintenir l'équilibre du budget.

Le gouvernement entend réduire les dépenses de l'Etat, conciliant les exigences de l'économie avec l'augmentation des services publics, augmentant les recettes sans recourir plus difficiles les conditions de l'agriculture.

Avec les mesures prises pour équilibrer le budget, nous marcherons de pair les projets de loi avec l'augmentation des services publics, améliorant la circulation monétaire et le crédit.

Tout indique en Europe une tranquillité que nul ne pense ou n'oserait troubler. Les regrets universels que vient de causer une mort auguste ont récemment prouvé qu'un courant de sympathie unit les peuples et les gouvernements. Le règne nouveau qui se lève dans la puissante Russie a confirmé l'accord vers un but qui assure pour un long avenir la tranquillité de l'Etat.

Graves sont les problèmes que vous êtes appelés à résoudre mais ils ne sont pas au-dessus de votre patriotisme.

Notre foi dans l'efficacité de nos libres institutions m'est un gage que vous dévoués et contribuerez à la gloire de l'Italie, à accroître la force et la prospérité de la patrie.

La reine est sortie du Quirinal à 1 h. 1/2, précédée d'un peloton de cuirassiers; elle a été reçue à Montecitorio par une délégation de députés et plusieurs dames de la cour.

Un peu plus tard est parti du Quirinal le cortège royal. Dans le cortège du roi se trouvait le prince impérial. De faibles applaudissements ont salué le souverain; les applaudissements ont été plus vifs dans la salle de Montecitorio qui était littéralement bondée d'invités dont les quelques dames étaient en grand nombre.

Le discours a été lu par le roi, assisté d'une voix forte. Trois passages seulement ont été applaudis, celui où l'on parle du dévouement montré par l'armée dans les récents tremblements de terre, celui où il est question des réductions d'impôts et de l'amélioration des services publics, et enfin, celui contenant l'expression de Rome immortelle.

LA MARINE ITALIENNE

Rome, 3 décembre.

Le budget de prévision des dépenses de la marine pour 1895-1896, que l'on imprime en ce moment, propose la réduction de deux vice-amiraux, deux contre-amiraux, trois capitaines de vaisseau et un capitaine de frégate; il demande, par contre, une augmentation de sept capitaines de corvette et de trente-sept gardes-marine (aspirants).

La réduction des amiraux est la conséquence des réformes apportées récemment à la composition du conseil supérieur de la marine; celle des capitaines de vaisseau est due à la suppression des postes d'attachés navals près les ambassades de Berlin, Londres, Paris et Saint-Petersbourg.

L'augmentation des capitaines de corvette et des aspirants est nécessaire par le déficit constaté dans le personnel des officiers de ces divers grades.

On supprime, en outre, vingt-cinq officiers du commissariat, vingt-trois employés civils du ministère, vingt chefs techniques des arsenaux, sept employés des capitaineries port, de quelques médecins et un certain nombre de secrétaires. Les économies réalisées sont importantes.

LA POLITIQUE DE NICOLAS II

Saint-Petersbourg, 3 décembre.

La politique de Nicolas II se manifeste de plus en plus dans les décisions prises dans ses relations avec les puissances de la Triple alliance et franchement cordiales avec la France, comme l'était celle de son père, le regrettable Alexandre III.

Cela ressort de l'attitude des princes étrangers venus aux obsèques impériales et au mariage de Nicolas II, et particulièrement du beau-frère même du jeune empereur, le prince Henri de Prusse, frère de Guillaume II, qui a fait tout son possible pour obtenir du czar qu'il ne repousse pas l'amitié semblable à celles dont la mission française était l'objet.

C'est ainsi qu'il chercha à avoir de Nicolas II la promesse d'une entrevue entre les deux empereurs. Pour réussir dans son projet, il a essayé de gagner à son idée ses deux belles-sœurs, l'impératrice Alexandra Fédorovna et la grande-duchesse Serge.

La première, très énergiquement, coupa court à tout entretien de cette nature, en lui disant qu'elle était désormais Russe et que, par conséquent, elle suivrait l'exemple de sa belle-mère, qui ne s'est jamais mêlée des affaires d'Etat.

La grande-duchesse refusa aussi d'intervenir, sous le prétexte que l'empereur, alors même qu'il n'était que grand-duc, n'aurait pas qu'on lui donnât des conseils sur la conduite qu'il devait tenir, et qu'il lui semblait que son père Alexandre III.

Le prince Henri s'adressa alors directement à l'empereur, mais celui-ci l'interrompit brusquement, en lui disant d'observer

que le deuil et la douleur si profonde qu'il ressentait, ne lui permettaient pas de songer, avant longtemps, à des visites d'étiquette, dont il ne voyait pas, d'ailleurs, la nécessité, pas plus que l'avantage qu'en pourrait avoir la Russie.

« Je dois vous dire, ajouta-t-il, que lorsque j'irai à Berlin, j'irai aussi à Vienne, à Paris et à Londres. »

Cela mit fin aux tentatives du prince Henri de Prusse.

Les Anglais ont également essayé de profiter des liens de parenté existant entre les deux maisons régnantes. Mais, comme le prince de Galles s'était refusé à entamer toute négociation, ce fut l'ambassadeur sir Cavendish Lascelles, qui sonda le terrain au cours de pourparlers avec M. de Giers.

Le ministre russe répondit au diplomate anglais qu'il savait très bien qu'il était les véritables intérêts de la Russie, et celui-ci se tint pour dit.

On comprend que tous ces faits ne sont pas de nature à favoriser des intrigues étrangères, et tout le monde aura la conviction que la Russie, sous Nicolas II, restera la même que sous Alexandre III.

ZOLA CHEZ LE ROI D'ITALIE

Rome, 3 décembre.

Un rédacteur du journal l'Italie a eu une interview avec M. Émile Zola, qui lui a fait le récit suivant de l'audience qu'il a obtenue du roi Humbert :

Le roi a été très charmant, plein d'affabilité. — Si, je suis dit en entrant, je viens déposer à vos pieds toute ma gratitude pour l'accueil si gentil que j'ai reçu de Votre Majesté.

Le roi se mit à sourire et, en me tendant la main, me dit : — Vous êtes presque des nôtres, et les Italiens, en vous accueillant si affectueusement, vous ont montré combien ils étaient heureux de vous avoir auprès d'eux.

Après quelques paroles trop flatteuses pour mon œuvre, Sa Majesté me demanda si mon père était vivifiant pour le royaume.

C'est mon grand-père, aije répondu, et moi-même j'ai été sujet italien jusqu'à l'âge de 21 ans. En tirant au sort, j'ai été naturalisé français.

Il fallait songer à la patrie de vos pères et rester avec nous; me dit le roi avec un doux reproche.

Je ne pouvais, sire. J'avais perdu mon père à l'âge de 7 ans, mon éducation française, vie de famille et je ne sais que ce qui vous tient attaché au pays que vous avez vu naître.

Moi-même j'ai été sujet italien jusqu'à l'âge de 21 ans. En tirant au sort, j'ai été naturalisé français.

Il fallait songer à la patrie de vos pères et rester avec nous; me dit le roi avec un doux reproche.

Je ne pouvais, sire. J'avais perdu mon père à l'âge de 7 ans, mon éducation française, vie de famille et je ne sais que ce qui vous tient attaché au pays que vous avez vu naître.

Moi-même j'ai été sujet italien jusqu'à l'âge de 21 ans. En tirant au sort, j'ai été naturalisé français.

Il fallait songer à la patrie de vos pères et rester avec nous; me dit le roi avec un doux reproche.

Je ne pouvais, sire. J'avais perdu mon père à l'âge de 7 ans, mon éducation française, vie de famille et je ne sais que ce qui vous tient attaché au pays que vous avez vu naître.

Moi-même j'ai été sujet italien jusqu'à l'âge de 21 ans. En tirant au sort, j'ai été naturalisé français.

Il fallait songer à la patrie de vos pères et rester avec nous; me dit le roi avec un doux reproche.

Je ne pouvais, sire. J'avais perdu mon père à l'âge de 7 ans, mon éducation française, vie de famille et je ne sais que ce qui vous tient attaché au pays que vous avez vu naître.

Moi-même j'ai été sujet italien jusqu'à l'âge de 21 ans. En tirant au sort, j'ai été naturalisé français.

Il fallait songer à la patrie de vos pères et rester avec nous; me dit le roi avec un doux reproche.

Je ne pouvais, sire. J'avais perdu mon père à l'âge de 7 ans, mon éducation française, vie de famille et je ne sais que ce qui vous tient attaché au pays que vous avez vu naître.

Moi-même j'ai été sujet italien jusqu'à l'âge de 21 ans. En tirant au sort, j'ai été naturalisé français.

Il fallait songer à la patrie de vos pères et rester avec nous; me dit le roi avec un doux reproche.

Je ne pouvais, sire. J'avais perdu mon père à l'âge de 7 ans, mon éducation française, vie de famille et je ne sais que ce qui vous tient attaché au pays que vous avez vu naître.

Moi-même j'ai été sujet italien jusqu'à l'âge de 21 ans. En tirant au sort, j'ai été naturalisé français.

Il fallait songer à la patrie de vos pères et rester avec nous; me dit le roi avec un doux reproche.

Je ne pouvais, sire. J'avais perdu mon père à l'âge de 7 ans, mon éducation française, vie de famille et je ne sais que ce qui vous tient attaché au pays que vous avez vu naître.

Moi-même j'ai été sujet italien jusqu'à l'âge de 21 ans. En tirant au sort, j'ai été naturalisé français.

Il fallait songer à la patrie de vos pères et rester avec nous; me dit le roi avec un doux reproche.

Je ne pouvais, sire. J'avais perdu mon père à l'âge de 7 ans, mon éducation française, vie de famille et je ne sais que ce qui vous tient attaché au pays que vous avez vu naître.

Moi-même j'ai été sujet italien jusqu'à l'âge de 21 ans. En tirant au sort, j'ai été naturalisé français.

Il fallait songer à la patrie de vos pères et rester avec nous; me dit le roi avec un doux reproche.

Je ne pouvais, sire. J'avais perdu mon père à l'âge de 7 ans, mon éducation française, vie de famille et je ne sais que ce qui vous tient attaché au pays que vous avez vu naître.

l'exportation se balançaient par un chiffre égal de 65 millions de yens.

C'est le commerce de la soie qui est le plus important. En 1890, le Japon a fabriqué 4.154.466 pièces destinées au vêtement pour une valeur de 50.500.000 fr. en chiffres ronds. Mais il faut noter aussi une production de charbon assez abondante : 2.610.000 tonnes en 1890.

UN IMITATEUR DE SALOMON

Salomon, le plus judicieux des rois de la Bible, n'eût peut-être pas en ce siècle, et surtout dans cette terre bénie d'Amérique, obtenu le succès qu'il a fait si longtemps considérer ses arrêts comme des oracles.

Mal en a pris, en effet, à un juge de paix de campagne, en Géorgie, d'avoir voulu imiter, ces temps-ci, le justicier si admiré de la reine de Saba, qui l'emporta de son encens et de ses charmes.

Quelle fatale idée ! Voici les faits : Deux femmes revendiquant devant le brave juge la maternité d'un enfant de dix mois environ, et le juge de paix se trouvant aussi embarrassé que le roi Salomon. Se rappelant alors son Histoire Sainte, la seule chose qu'il eût jamais apprise, le juge a tiré son couteau-poignard de sa boîte, a fait apporter l'enfant sur son bureau, et, le tenant par les pieds et la tête en bas, il lui a passé la lame de coute

Elections au tribunal de commerce

L'Union des Chambres syndicales lyonnaises a l'honneur de rappeler aux électeurs que le scrutin pour le renouvellement partiel du Tribunal de commerce de Lyon aura lieu le mardi 6 décembre courant.

L'Union a la liste suivante de candidats, électeurs et non s'inscrivant que de l'intérêt général et de son désir d'assurer la bonne justice pour tous.

L'Union prie les électeurs d'être exacts au scrutin (de dix heures à quatre heures), afin de donner, par de nombreux suffrages, un témoignage de sympathie aux candidats, qui sont choisis pour remplir les honorables et délicates fonctions de juges consulaires.

Liste de candidats :
Président : M. Vindry, Pierre, ancien commissionnaire en soieries, juge sortant.
Cinq juges titulaires : MM. Laurent Gauthier, fabricant de passementeries, et René Buisson, fabricant de produits chimiques, juges sortants ; J. Couillet, négociant en grains et farines, E. Hamel, marchand boucher, et Patruel aîné, marchand boucher, juges suppléants.
Deux juges titulaires (mandat d'un an) : MM. Grimonet, entrepreneur de menuiserie, et Richard, entrepreneur de serrurerie, juges suppléants sortants.
Quatre suppléants : MM. Vignon, Eugène, fabricant de fontes émaillées et d'appareils de chauffage, juge suppléant sortant ; Araud, Auguste, ancien fabricant de soieries, Estragnat, Amédée, tannerie, et Guinaud, Louis, fondations (mandat d'un an) : MM. Mollard, Prosper, marchand de soie, et Robert, J., agent de change.

La coupole de l'Exposition

On entend murmurer de tous côtés qu'il est question de l'acquisition, par la Ville, de la coupole de l'Exposition.

Nous n'examinerons pas pour le moment, si cette acquisition serait utile, ce qui nous semble au moins douteux. Mais nous appelons l'attention du Conseil municipal sur la question capitale de la solidité de l'édifice. Si nous sommes bien informés, nous croyons l'être — le constructeur M. Patruel, Lagarde, n'a garanti que pour dix ans, et nous ne sommes pas en mesure de lui offrir un prix double, si l'on exigeait une garantie plus longue.

Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de constater que nos édiles s'informent, fassent une enquête, avant de grever les contribuables lyonnais d'un achat encombrent et de risquer même de nous conduire quelque jour à une catastrophe.

Cimetière de la Guillotière

Le plan parcellaire comprenant les immeubles acquis à l'amiable et les immeubles à exproprier en vue de l'agrandissement du cimetière de la Guillotière restera déposé pendant huit jours, à partir du mercredi 5 décembre 1894, dans l'état civil du troisième arrondissement de Lyon. Tous les intéressés sont invités à prendre connaissance du plan, à l'expiration du délai fixé, et à consigner sur un registre ouvert à cet effet, les déclarations qu'ils auraient à produire.

Mutations dans les mairies

M. Pierre Humbert, propriétaire à Ecully, a été nommé adjoint au maire d'Ecully par 17 voix sur 21 votants, en remplacement de M. Jacques Orset, décédé.

M. Catin, maire de l'Assin-la-Demi-Lune, a donné sa démission de maire de cette commune, où de nouvelles élections municipales complémentaires auront lieu prochainement.

Cours municipaux du palais St-Pierre
Le cours municipal de littérature étrangère commencera le mercredi 6 décembre. Il sera fait par M. Julien, et aura pour objet : La vie et les œuvres de Walter Scott.

Hôpitaux de Lyon

L'administration des hospices met au concours, le lundi 17 décembre, une place de chirurgien des hôpitaux.

Ce concours aura lieu du 17 au 22 décembre. Quarante candidats se sont inscrits au secrétariat des hospices, ce sont les docteurs Albertin, Adenot, Condamin, Curtel, Fabre, Dor, Loison, Nové-Josseland, Rivière, Tellier, Villard, etc.

Le jury est recruté parmi les chirurgiens et médecins des hôpitaux. Ajoutons que l'ancien titre de « chirurgien major » est supprimé et remplacé par celui de chirurgien des hôpitaux.

Récompenses méritées

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné un prix de 12,000 francs au docteur Roux, pour sa découverte du sérum, un prix de 2,000 francs à M. Garraud, professeur de droit à la Faculté de Lyon, et un prix de 1,000 francs à M. Millet, professeur à la Faculté de droit de Grenoble.

Un nom prédestiné

Notre compatriote, M. Vernier, le jeune mathématicien prodige de l'Ecole normale, porte, on l'avouera, un nom prédestiné.

Le premier dictionnaire venu nous apprend que le *vernier* est un petit instrument de géométrie au moyen duquel on peut mesurer avec la plus grande précision.

Cet instrument est, d'ailleurs, ainsi appelé du nom de son inventeur, le géomètre Pierre Vernier, né vers 1580, à Orlans, et fils lui-même d'un mathématicien célèbre.

Une escapade de potaches

Dans ce que nous appelons une « botte à bachot » de notre ville, deux jeunes gens de 14 à 15 ans ont été vus, le professeur, il y a quelques jours, une discussion à la suite de laquelle ils se sauvèrent de l'établissement.

Les agents ont découvert les deux potaches au Grand-Théâtre, non pas dans la salle mais sur la scène.

A bout de ressources — ils n'avaient en ce moment que sept francs en tout — nos deux étudiants n'avaient rien trouvé de mieux que de s'engager comme figurants au Grand-Théâtre, pour le prix de 60 cent. par soirée.

Nous ne croyons pas que ce début fort dans la carrière théâtrale ait donné aux jeunes potaches le goût du théâtre.

FAITS DU JOUR

Suicide. — Une jeune fille, M^{lle} Claudine Neyret, s'est précipitée dans la rue, hier vers huit heures du soir, du 5^e étage de la maison portant le n^o 44 de la rue Monpeut.

Cette déception, qui n'est âgée que de 23 ans, est venue s'abattre sur la chère enfant à l'heure où elle était en train de se marier.

Ce suicide doit être attribué à la profonde misère dans laquelle M^{lle} Neyret se trouvait plongée.

Accident mortel. — Après avoir fait de frivoles libations dans divers cafés de notre ville, un cocher de fiacre, Antoine Tavier, conduisant un voyageur à son domicile.

Près du chemin de fer, au lieu dit de Charpenay, la voiture versa ; l'infortuné voyageur fut précipité sur la chaussée, s'enfonçant plusieurs fois, dont l'une traversa le poitrine.

Portes amenées 1794, tous vendus, de 116 à 120 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

Marché moyen, vente très active et animée, cours toujours élevés.

3^e EDITION
DEPARTEMENTS

RHONE

Pierre-Bénite. — Arrestation. — Un voleur, nommé Louis, âgé de 31 ans, a été arrêté par la garde champêtre, dans le magasin d'épicerie de M. Dufour, Louis, qui pratiquait le vol au tiroir, a été conduit à la chambre de sûreté de la mairie.

Saint-Symphorien-sur-Coise. — Eclairage électrique. — MM. Finay jeunes, viennent d'inaugurer l'éclairage électrique dans leur grande usine de chapellerie.

C'est un véritable événement dans le pays et pour le moment, un succès de curiosité.

Nos félicitations à ces Messieurs, qui savent si bien marcher dans la voie du progrès.

Odéon. — Terrible accident. — Samedi dernier, M. Dubuc, propriétaire à Odéon, faisait, accompagné d'une parente, M^{lle} Jonnery, une promenade en voiture, lorsque, arrivés à l'entrée du bourg de Charentay, ils rencontrèrent un troupeau de vaches allant au pâturage, parmi lesquelles se trouvait un jeune taureau fort sauvage ; celui-ci fondit sur la voiture et, dans sa course déperditionnée, effraya le cheval qui s'abattit.

M. Dubuc voyant sa voiture rouler vers un ravin se précipita à la tête de l'animal et parvint, non sans peine à le maîtriser, pendant que M^{lle} Jonnery, s'élançant à son tour hors de la voiture, vint s'abriter sur la route où elle resta inanimée.

Transportée à son domicile, la victime de l'accident a reçu les soins de M. le docteur Mathelin, de Saint-Georges-de-Reneins, qui a reconnu son état comme fort grave. Quant à M. Dubuc, il en sera quitte pour quelques ecchymoses au visage et aux mains.

— Banquet annuel de la fanfare. — Dimanche prochain, la fanfare d'Odéon donnera, au restaurant Dubost, un grand banquet à ses membres honoraires. Le soir, un bal, des illuminations et un feu d'artifice compléteront cette fête de famille.

LOIRE

Saint-Etienne. — Elections au Tribunal de Commerce. — Dimanche ont eu lieu les élections au Tribunal de Commerce. La plupart des électeurs ont, suivant leur habitude, négligé de manifester leur vote.

Le nombre des votants n'était que de 296, chiffre obtenu par M. Alexandre Colombet, tête de liste.

Un scrutin de ballottage aura lieu dimanche. Souhaitons que le nombre des votants soit plus considérable.

— La situation municipale. — Elle n'a pas varié d'un pouce. M. Barrallon est toujours à Paris.

— A-t-il été appelé par M. Dupuy ? S'agit-il cette fois de cette révocation dont il est question depuis quelques jours ?

Nul ne saurait l'affirmer. Quoi qu'il en soit, le dénouement paraît proche. Souhaitons que sera conforme aux désirs et aux intérêts de la population.

Montbrison. — Installation d'un magistrat. — Vendredi dernier, en audience solennelle du Tribunal civil de Montbrison, a eu lieu l'installation de M. Bergeron de Bougy, avocat, nommé juge-suppléant audit tribunal.

BOURSE DU BOULEVARD

3 1/2, 102.65. — Italien, 102.65. — Extérieure, 93.1/2. — Russe Orient, 102.65. — Turc, 25.90. — Tharsis, 102.65. — Banque Ottomane, 678.12. — Rio, 35.62. — Tabacs, 102.65. — De Beers, 102.65. — Argentine, 102.65. — Portugais, 102.65. — Huanchaca, 102.65. — Langlagie, 102.65. — Alpines, 102.65. — Lots tures, 102.65. — Hongrois, 102.65. — Robinson, 102.65.

Dernière Heure

Paris, 3 décembre.

Question au ministre de la Justice

M. Gras, député de la Drôme, se propose de questionner le ministre de la Justice sur certaines nominations contenues dans le dernier mouvement judiciaire.

Matinée dans une école

Une grave mutinerie a éclaté aujourd'hui à l'école d'horlogerie de Cluses (Haute-Savoie). Les élèves se sont livrés à des actes de brutalité contre les professeurs.

Le ministre du Commerce, informé de ces faits, a chargé M. Jacquemard, inspecteur général de l'enseignement technique, de se rendre d'urgence à Cluses pour y rétablir l'ordre et ouvrir une enquête.

Conflit administratif en Algérie

D'après le Gaulois de demain, un différend grave s'est produit entre M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, et M. Muller, secrétaire général du gouvernement de l'Algérie, lequel, en l'absence de M. Cambon, aurait pris, sans y être autorisé, certaines mesures importantes, en dehors de ses attributions.

Apologie du crime de Caserio

Lons-le-Saunier, 3 décembre.

La cour d'assises du Jura a condamné à 6 mois de prison le cultivateur Million pour avoir fait l'apologie du meurtre de M. Carnot.

Le message du président Cleveland

Washington, 3 décembre.

Le message présidentiel a été lu aujourd'hui à la Chambre.

En dehors des indications qui ont déjà été données, M. Cleveland s'est étendu longuement sur la guerre sino-japonaise. Il a dit qu'au début des hostilités il avait cru devoir offrir ses bons offices pour une entente, mais que sa bonne volonté n'avait pu être mise à l'épreuve en raison de la précipitation des événements.

LA DISCUSSION DU BUDGET

Paris, 3 décembre.

La discussion générale du budget a été un peu allongée par l'importance des discours qui ont été prononcés.

Nous aurons demain deux longs discours, l'un de M. Camille Pelletan, l'autre de M. Poincaré, ministre des finances.

A supposer qu'elle ne soit pas close demain soir, la discussion le sera certainement à la séance de demain, et on abordera alors l'examen des dépenses des ministères.

Sur quelques-uns des ministères, il y aura des débats importants, notamment sur le budget de la guerre, à propos duquel la commission de l'armée veut sou-

lever la question des effectifs et de l'illégalité du renvoi anticipé des hommes de la classe 1891-1892 ordonné par le général Mercier.

L'EXPEDITION DE MADAGASCAR

Paris, 3 décembre.

LA COMMISSION SENATORIALE DES CREDITS

L'audition des ministères de la guerre et de la marine par la commission sénatoriale des crédits a duré de 3 heures à 6 h. 1/2.

Le général Mercier a fourni à la commission les renseignements les plus circonstanciés, et sur la formation du corps expéditionnaire, et sur le plan de la marche sur Tananarive.

Nous croyons savoir que le système de prélèvement opéré sur le contingent de la métropole a donné lieu à un long échange d'observations entre le ministre et plusieurs membres de la commission.

Après avoir entendu M. Félix Faure, qui a donné des explications sur le rôle dévolu à la marine dans l'expédition, la commission a continué ses délibérations. Elle a désigné comme rapporteur M. Boulanger, avec mission de conclure à l'admission intégrale du projet du gouvernement.

Plusieurs membres de la commission ont exprimé le vœu que les observations formulées sur le mode de formation du corps expéditionnaire figurassent au rapport.

D'autres, estimant que l'effort demandé au pays sera insuffisant pour venir à bout des difficultés révélées par les explications du gouvernement, et que le pays doit être déjà préparé à de nouveaux sacrifices, voudraient aussi que le rapport tînt compte de leur préoccupation.

Demain, la commission se réunira, avant la séance, pour entendre la lecture du rapport, qui sera alors lu en séance. Dans ces conditions, la discussion viendra jeudi.

M. Jean Macé, qui est complètement hostile au projet, se propose de lire une déclaration où il expliquera son vote. Plusieurs membres de la gauche démocratique expriment ainsi leur intention de s'abstenir, mais le projet sera voté.

LE « GABES »

Port-Saïd, 3 décembre.

La canonnière française Gabès est partie aujourd'hui pour Madagascar.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 3 décembre.

Le bruit court, ce soir, que la perquisition opérée aujourd'hui, rue Alphonse-de-Neuville, chez M. Portais, aurait amené la découverte de dossiers très intéressants pour l'instruction.

A la suite de cette perquisition, on assure que de nouvelles arrestations sont imminentes.

LES PIÈCES DÉMONÉTIÉES

Paris, 3 décembre.

Le caissier de la Monnaie est, jusqu'à nouvel ordre, autorisé à recevoir, en les payant au prix du métal :

1^o Les pièces d'argent françaises démonétisées (pièces de 2 francs et de 1 franc antérieures à 1864) ;

2^o Les pièces d'argent pontificales, à l'effigie de Pie IX, qui ont également cessé d'avoir cours.

Chaque apport devra représenter une valeur nominale d'au moins 50 fr.

Cette mesure aidera la circulation française à se débarrasser des monnaies qui ne sont plus acceptées par les caisses publiques, et que les particuliers doivent également refuser.

Le métal ainsi refusé sera utilisé pour la fabrication des médailles d'argent.

GRAVE INCIDENT AUX CORTÉS

Madrid, 3 décembre.

Un violent incident s'est produit aujourd'hui, à la Chambre.

Au cours d'une discussion, M. Mella ayant déclaré que les principes de la monarchie et de la démocratie étaient incompatibles, et ayant blâmé l'attitude de M. Castelar, son ancien lieutenant, M. Abarzuza, qui est actuellement ministre, s'est laissé entraîner à dire que la monarchie n'était qu'un accident dans l'évolution de la démocratie.

Les conservateurs ont violemment protesté.

M. Canovas a déclaré, au milieu d'un tumulte violent, que le langage de ce ministre d'une monarchie est écoeurant.

Après la séance, les ministres se sont réunis.

L'opinion générale est que la situation de M. Abarzuza est plus que compromise.

FIN DU SERVICE DE NUIT

BOURSE DE LYON

du 3 décembre 1894

BOURSE DE LYON			
du 3 décembre 1934			
FONDS D'ÉTAT	Dernier	VALEURS	Dernier
à terme	cours	au comptant	cours
2 1/2 Français.....	102 97	Ville de Lyon 3 0/0	404
3 1/2 Français.....	102 97	Ville Marseille 1877	435 50
Égypte unifiée.....	102 97	V. Paris 60	71
Égypte privilégiée.....	72 90	Foncière 1877.....	408
Extérieure 4 0/0.....	85 50	Saragossa 4 1/2.....	497
Hongrois 4 0/0.....	102 97	Foncière 1883.....	458
Italie 5 0/0.....	102 97	Communale 1892.....	506 50
Turc 4 0/0 S. D.....	25 90	Autriche 4 1/2 hyp.....	458
Portugais 3 0/0.....	102 97	Lombardes.....	314 75
Orient.....	102 97	Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458
		Lombardes.....	314 75
		Nord Esp. 4 1/2 hyp.....	327
		2 ^e hyp.....	285 50
		Saragossa 4 1/2 hyp.....	310
		2 ^e hyp.....	273
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Canal de J. 1889.....	208 75
		Autriche 4 1/2 hyp.....	458

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 4 Décembre 1894

GONNES DE LYON

Grand Roman inédit

PAR VICTOR CHAUVET

Et le comte ne tarit pas d'éloges sur ce jeune homme qu'il déclare un grand artiste et un garçon appelé au plus brillant avenir...

— Mais comment le comte vous a-t-il parlé ?

— De M. Desrieux ?... Mais c'est bien simple. Aussitôt arrivé, le comte a été très étonné de ne pas te voir et il m'a demandé de tes nouvelles. Alors je lui ai raconté ta tragique aventure de ce matin.

— Ah ! certes, je savais bien que notre vieil ami avait toujours eu pour toi une très grande amitié, une très profonde tendresse, mais cependant je n'aurais jamais cru que ce que je leur disais aurait pu lui faire éprouver une émotion aussi forte et aussi violente.

— Des mes premiers mots, il était devenu tout pâle et il n'avait pu retenir un cri :

— Ah ! la malheureuse... Ah ! l'imprudent enfant !... Est-il possible qu'elle ait couru un danger pareil !...

Et alors, tout inquiet, tout fébrile, il ne cessait de m'accabler de questions.

Comment ce terrible accident était-il arrivé ? Par quel miracle avais-tu pu échapper à une mort certaine ? Et que sais-je encore ?

Mais que pouvais-je lui répondre, moi qui n'en savais guère plus que lui ?

Je me bornai donc à lui raconter comment une sorte de pressentiment s'était emparé de moi quand je m'étais aperçu que tes promenades se prolongeaient davantage qu'à l'ordinaire.

Comment sous le coup de cette inquiétude qui s'accroissait à chaque seconde et qui finissait par devenir de l'angoisse, je ne cessais d'aller sur la porte du château pour interroger la route...

Comme, tout à coup, j'avais entendu s'élever tout près de moi de grandes clameurs, de grands cris, qui m'avaient fait passer un frisson dans les veines, et comme je n'avais pu retenir un cri de douleur et de désespoir quand tu m'étais apparue plus défaite et plus livide qu'une morte.

Puis, enfin, je vins à lui parler de ma visite au « château » des Gonnes, à la recherche de son sauveur, à la recherche de Marius Desrieux.

Et c'est alors que, très étonné, très surpris, je tressaillais.

Et c'est alors qu'après lui avoir encore répété plusieurs fois, sur son insistance, le nom que je venais de prononcer, je le questionnai à mon tour.

— Pourquoi ce nom-là, pourquoi ce nom de Marius Desrieux vous a-t-il fait trembler ? lui demandai-je. Est-ce que par hasard vous connaissez ce jeune homme ?

— Et je viens de te dire ce qu'il me répondit. Et je viens de te dire le grand écho qu'il me fit de Marius...

Mais ce que je ne pouvais te faire comprendre, mais ce dont je ne pouvais te donner une idée, c'est avec quelle chaleur ou plutôt avec quel enthousiasme, il en parlait...

Ainsi moi qui connais bien M. de Revel, moi

qui ai l'honneur d'être son ami le plus intime depuis plus de trente ans, je ne l'avais jamais vu sous cet aspect-là...

Car, bien que d'une immense bonté, d'une extrême sensibilité, le comte conserve toujours une grande réserve qui ressemble presque à de la froideur...

Aussi, juge de ma stupeur et de mon saisissement quand je le vis s'animer et se passionner ainsi.

Le regard brillant, la voix vive et forte, le geste large, il était si changé, si différent de lui-même que je n'en revenais pas... que je n'en suis pas revenu encore...

— Ah ! oui, ce qu'il y a de certain, c'est que M. Marius Desrieux peut se vanter d'avoir fait à un beau miracle !...

Mais M. de Fêchel venait brusquement de s'interrompre.

— Chut ! fit-il.

Au fond du parterre se rapprochant de leur côté, un léger bruit s'était fait entendre.

L'ancien magistrat regarda pendant quelques instants, puis, vivement :

— C'est lui ! dit-il.

— Le comte !...

— Oui, c'est lui qui nous cherche... Je l'avais laissé dans mon cabinet de travail, mais il se sera lassé d'attendre... Viens Gilberte !...

Mais M. de Fêchel avait à peine eu le temps de se lever qu'une trentaine de pas de là une silhouette apparut.

C'était bien, en effet, le comte de Revel.

C'était bien, en effet, l'imposant et majestueux vieillard que nous n'avons fait qu'entrevoir dans la maison des Etoiles mais que nous retrouvons plus tard...

C'était bien là, en effet, le protecteur, le bien-

faiteur de cette jeune femme étrange, énigmatique et mystérieuse qui s'appelait Rebecca Lazaroff...

C'était bien lui, en effet, l'homme que Satanien avait fait le serment de frapper, et devant lequel, pour des raisons que les événements qui vont suivre nous apprendront, il s'était enfoncé, en jetant son poignard.

Mais déjà Gilberte venait de courir comme une enfant dans les bras du comte.

Et celui-ci, après l'avoir embrassée plus longuement que d'habitude, la regardait encore, toujours très ému, très attendri.

— Ainsi c'est donc vrai ce que ton père vient de me dire ? fit-il enfin très doucement, très lentement. Ainsi c'est donc vrai qu'en venant ici tout à l'heure, j'ai failli trouver cette maison en deuil ? Ainsi c'est donc vrai que moi, qui t'aime tant aussi, j'ai failli ne plus te revoir ?

— Comte, ne me grondes pas ! fit vivement Gilberte avec son charmant sourire.

— Tu le mérites pourtant, dit l'ancien magistrat. Quand je pense, que malgré toutes les trames et toutes les angoisses par lesquelles j'ai passé, tu recommenceras peut-être demain...

Mais non, je me trompe ! ajouta-t-il aussitôt en jetant sur la jeune fille un regard plein de malice et de bonté. Non, je crois que maintenant tu te montreras un peu plus obéissante avec ton vieux père... Car je pourrais vouloir agir à ma guise aussi... faire à ma tête aussi... Tu dois me comprendre, n'est-ce pas, Gilberte ?

La jeune fille était devenue très rouge et un éclair de joie avait brillé dans ses yeux.

Car, en effet, elle avait compris.

Car, en effet, les derniers mots que venait de prononcer M. de Fêchel, n'étaient-ils pas une

allusion à l'ordre qu'elle lui avait fait quelques instants auparavant ?

Car, en effet, ces quelques mots-là n'étaient-ils pas déjà, de la part de son père, comme un acquiescement, comme un consentement à son mariage avec Marius ?

Et toute joyeuse, toute radieuse, elle se sauva, car le comte de Revel devant passer avec eux toute la journée au château, elle venait de se souvenir qu'elle avait quelques ordres à donner.

L'ancien magistrat était donc resté seul avec son ami, et ils allaient lentement à travers les longues allées du parc, parlant à présent de choses indifférentes, quand tout à coup, M. de Fêchel parut réfléchir.

Puis comme ils venaient de faire encore quelques pas, brusquement il releva la tête, puis passant son bras sous celui de M. de Revel :

— Mon cher ami, dit-il vivement, j'ai à vous parler...

— Le comte le regarda un peu surpris.

— Oui, moi ?

— De quoi s'agit-il donc ?

— Je voudrais vous causer et... vous demander un conseil...

— Diable !... Vous allez peut-être m'embarrasser beaucoup ! fit le comte en souriant. Mais ce ne fait rien, parlez tout de même... A propos de quoi, ce conseil ?

— Vous allez peut-être m'embarrasser beaucoup ! fit le comte en souriant. Mais ce ne fait rien, parlez tout de même... A propos de quoi, ce conseil ?

— Vous allez peut-être m'embarrasser beaucoup ! fit le comte en souriant. Mais ce ne fait rien, parlez tout de même... A propos de quoi, ce conseil ?

À CÉDER, à Vienne (Isère),
épicerie-herbages et comestibles. Affaires sèches, sérieuses et prouvées.
S'adresser au bureau du journal, ou à M. Teillon, rue Cuvrière, à Vienne.

A VENDRE, à proximité de
Lyon, jolie propriété de rapport et d'agrément. Beau site, air pur et eau abondante. Bâtiment très coquet, bureau du journal, A. Z.

Excellente occasion : Lit
de style Renaissance, chef-d'œuvre de sculpture. Bureau du journal, F. F.

Belle Propriété à vendre,
à Panissières (Loire). Bureau du journal, 1015.

A louer, 4 ou 5 pièces, à
proximité de Lyon, dans coquette habitation, avec jardin. Prix : 400 fr. Bureau du journal, A. Z.

LE CONCENTRÉ

MAGGI
en flacons est aussi en vente chez BRUNET, 56, rue de l'Hôtel-de-Ville.

A LOUER
PETITS APPARTEMENTS
66, Cours Gambetta

LOTS DE TERRAINS
clos et complantés, de 300 à 25.000 mètres

A VENDRE
PETITES PROPRIÉTÉS
De 4.600 à 8.000 fr. avec jardins

S'adresser au Centre C. Bar-
bier, régisseur, 52, cours Richard-Villon, Lyon-Montchat.

MOTEURS A GAZ
Machines à Vapeur
Constructions mécaniques

A. FARRA & Co
25, Chemin des Pins

Maison de Convalescence
Pension bourgeoise
Soins et traitement de famille à des prix très modérés
Appartements à louer meublés ou non
10, Chemin Saint-Maximin LYON-ROULLEIN

LEÇONS DE COMPTABILITÉ
De 8 à 10 heures du soir
M^{lle} OLLIVIER
5, Rue de la République, 5 LYON

LA RECHERCHE INDUSTRIELLE
AG^{ENCE} L'INDUSTRIE
29, Rue de Richelieu, PARIS

APPAREILS DE CHAUFFAGE
Calorifère hygiénique breveté et poêle de faïence
M^{on} C. BALOUZET
13, Quai des Célestins, 13 LYON

DESCOURES, PARRY et Co
Commissionnaires
38 Cornhill, Londres

OCCASION RARE
Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles.
S'adr. au bureau du journal, de 4 à 9 heures du soir.

M^{lle} L. GAUCHE
Sage-femme de 1^{re} classe
Diplômée de la Faculté de médecine de Lyon

Ex-interne de la Maternité
Tient des pensionnaires
2, Rue de la Tour-du-Pin, 2 LYON-CROIX-ROUSSE

ANTICOR VÉTÉR
LA FEUILLE
UN FRANC
LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE
Se conserve indéfiniment et sous tous les climats
Franco par poste. — Se trouve partout
Vente en gros : JACQUET, A, rue Vanbecour, LYON

TISANE VÉGÉTALE
CONTRE LA
CONSTIPATION
ET LES
EMBARRAS GASTRIQUES
PRIX : 2 fr. 50 le flacon ; 4 fr. 25 le demi-flacon

Pharmacie J. ROUSSET
19, Grande Rue de la Croix-Rousse

VERRETERIES RÉUNIES
De la Loire et du Rhône
RIVE-DE-GIER
BOUTEILLES EN TOUS GENRES
Bonbonnes et dames-jeanne

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR
Des cheveux et de leur couleur
ROYAL SAVIOUX
Seul recolorant ne poissant pas
CHEZ TOUS LES COIFFEURS

A CÉDER pour cause de santé, CAFÉ, restaurant, bien situé, renommé et faisant un beau chiffre d'affaires, à Tournon (Ardèche)
S'adresser à M. Roux, restaurateur, à Tournon (Ardèche), ou au bureau du journal.

POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES
S'adresser au Bureau du Journal
7, PLACE DES TERREAUX, 7

PHARMACIE BASSET
9, pl. des Terreaux
LYON

LE QUINA BRUNO
A cette heure, la consommation publique, de plus en plus éclairée, a donné la consécration d'un juste renom aux produits véritablement supérieurs et dont la marque est devenue un passeport reconnu d'estime auprès des gourmets. Tel est bien dans le domaine si vaste de l'alimentation où se débat la question intéressante de la boisson hygiénique, le cas du QUINA BRUNO, qui nous paraît l'avoir entièrement résolu, à la satisfaction de tous ceux qui comprennent dans le sens large le mot célèbre de Brillat-Savarin : Avoir de l'appétit ! Il y a pourtant, reconnaissons-le tout d'abord, quina et quina, comme il y a fagot et fagot.

Le QUINA BRUNO nous paraît présenter certaines particularités qui lui ont créé cette réputation hors de pair, qui, le fait mettre à la place d'honneur.

D'une limpidité de cristal, d'une transparence parfaite, éblouissant en ses reflets dorés, le QUINA BRUNO charme merveilleusement le regard avant de plaire au palais. Ne se troublant jamais, ce qui est un fait assez habituel aux produits que l'on vend ordinairement sous le nom de quina, le QUINA BRUNO est devenu rapidement, auprès du consommateur, comme de l'élegante mondaine, l'apéritif nécessaire, l'introduit obligé, le prophète préparant les voies du divin appétit, le digestif par excellence.

Ses qualités antifebriles éminemment toniques l'ont fait placer par MM. les docteurs hygiénistes, au-dessus des reconstituants les plus célèbres.

Classé au premier rang de la consommation alimentaire, il devient l'indispensable réparateur de chaque heure de notre existence, dans cette fin de siècle de névroses et d'asthénie où chacun de nous brôle la vie à toute vapeur.

Le préparateur du QUINA BRUNO, M. Bruno Guignier, avait, en sa qualité de pharmacien, vu de près, dans la fabrication du quina, l'œuvre que personne le droit d'arriver à l'irréprochable dans la fabrication du quina. Aussi peut-on hautement affirmer que sa nouvelle création n'est plus à compter les succès ni les lauriers qu'on accablait son apparition.

La simplicité constante, la finesse de son arôme et sa ravissante couleur ambrée en font le QUINA le plus délicieux, le plus flatteur. Il a sa place marquée dans toutes les familles, sur toutes les tables.

Fabrique : 36, quai Fulchiron, Lyon
Prix : 3 fr. 50 le litre. — 12 litres : 36 fr.
Envoi franco à partir de 2 litres

En vente partout : Bars, Cafés, Comptoirs, Epicerie fines
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Compagnie des Messageries maritimes
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS
Egypte, Indes, Cochinchine, Tonkin, Manille, Chine et Japon

Départ de Marseille, le 9 décembre 1894, à 4 h. du soir
Pour Alexandrie, Port-Saïd, Suez, Aden, Colombo (et par transbordement Pondichéry, Madras, Calcutta), Singapour (et par transbordement Batavia et Manille), Saigon (correspondance avec la ligne du Tonkin), Hong-Kong, Shang-Hai, Nagasaki, Kobe et Yokohama-Melbourne, cap.

Départ de Marseille, le 23 décembre 1894, à 4 heures soir
Pour Alexandrie, Port-Saïd, Suez, Aden, Colombo, Singapour (et par transbordement Batavia, Samarang et Manille), Saigon (correspondance avec la ligne du Tonkin), Hong-Kong, Shang-Hai, Nagasaki, Kobe et Yokohama. Ernest-Simons, capit. Vinout, lieutenant.

Bombay, Zanzibar, Madagascar, La Réunion et Maurice
Départ de Marseille, le 12 décembre 1894, à 4 h. du soir
Pour Port-Saïd, Suez, Obok, Aden (et par transbordement Kurrachee et Bombay), Zanzibar, Mayotte, Nossi-Bé (et par transbordement Majunga, Maintirano, Morondava et Nossi-Vey), Diego-Suarez, Sainte-Marie, Tamatave, La Réunion et Maurice. Iracoudy, capit. Scipion.

Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata
Départ de Bordeaux, le 5 décembre 1894
Pour Lisbonne, Dakar, Rio-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres (et pour Santiago et Valparaiso (Chili) par transit à travers la Corridore, et service combiné avec la Compagnie Nationale de transports « Express Villalonga » pour passagers seulement). La Plata, capit. Boule, lieutenant.

Départs du Havre pour Marseille
Lundi 3 décembre : Tigre, capit. Remès
S'adresser à Lyon, 7, place des Terreaux

AGENCE GÉNÉRALE D'IMPORTATION
22 Année — COMMISSION — EXPORTATION — 22 Année
Cachets Azymes universels de l'Usine CHAPIREAU

E. GUYOT
Droguiste-herboriste de 1^{re} classe, diplômé par l'École supérieure de pharmacie, en date du 11 juillet 1873
1, rue Masson, LILAS (Seine), précédemment 6, rue Compans, Paris

Bandage sans ressorts, système nouveau perfectionné
Pour le maintien garanti de toutes les hernies réductibles, quels qu'en soient le volume et l'ancienneté, sans aucune gêne, et pouvant être conservé sur soi nuit et jour, les deux seuls moyens pratiques et admissibles pour la guérison dans les cas possibles.

Ces bandages perfectionnés, et d'une solidité incontestable, ne doivent pas être comparés à ceux présentés comme étant les mêmes, n'ayant en réalité pour toute ressemblance que le nom.

CEINTURES HYPOGASTRIQUES SANS RESSORTS
Pour le déplacement de l'utérus ou matrice
SOULAGEMENT RÉEL ET IMMÉDIAT
Bas pour varices sur mesures, Ceintures, Ventrières ombilicales, Injecteurs, etc.

Tout appareil reconnu laissant à désirer est changé ou modifié sans aucune rétribution
Envoi franco en province à partir de 25 francs, contre mandat-poste à l'ordre de M. GUYOT
N.B. — Aucun courtier de la maison n'a le droit d'encaisser des factures

SUPRÊME APÉRITIF
DIGESTIF
CHABLY
au QUINA
jaune titré
& VINS FRANÇAIS
VENTE EN GROS : C. DESPLACES, LYON

BRODERIES TAPISSERIES
ARTISTIQUES
Spécialité de Montures d'ouvrage fantaisie
Prix modérés
7, RUE SERVIENT (en face la nouvelle Préfecture)

HORLOGERIE A. ERKERT
SPÉCIALITÉ — 7, Quai des Célestins, 7 — SPÉCIALITÉ
Remontoir nickel, dep. 12 fr. Garnitures de chemises
» acier » 15 fr. » marbre et bronze, dep. 50 fr.
» argent » 20 fr. » Pendules marb. et tabl.
» or » 50 fr. » et à sonnerie, depuis 25 fr.

Horlogerie garantie de 1 à 5 ans. — Pièces riches extra
Montres spéciales pour alpinistes, mécaniciens, médecins, etc.

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 4 Décembre 1894

L'Ébeniste de la rue du Boeuf

PIERRE DELCOURT

— Oui, un beau brin de fille, à qui je ferai bien de l'œil.

— Et elle est seule ? demanda brusquement l'amant d'Alice.

— Non, elle vit avec sa mère, madame Martin, une veuve. C'est pas des gens bien calés et je crois que quelques faïtiens en or, accompagnés de quelques billets de mille...

— Parles-tu sérieusement ? fit La Verrière pris d'un tremblement subit.

Le gamin jeta un coup d'œil sur son interlocuteur et remarqua sa pâleur.

— Oh ! oh ! pensa-t-il, est-ce que la patronne serait pinchée pour de bon ?

Puis reprenant plus haut :

— C'est histoire de rire, dit-il, à moins qu'on ne lui plaise pour de bon, car, cette jeunesse est sage, et la mère Martin est une brave femme.

— Alors... Mlle Blanche, n'a pas... d'amoureux ?

— Oh ! pour ça non, j'en réponds.

— Comment le sais-tu ?

— Est-ce que je ne connais pas tout ce qui se passe dans la maison, depuis le grenier jusqu'à la cave ?

— N'y aurait-il pas un logement, une chambre, quelque chose de libre dans ta baraque ?

— Ma baraque !... Si le proprio vous entendait,

Bonsoir !... Non, malheureusement m'sien, qu'il n'ait.

— On ne peut pas renvoyer quelqu'un demeurant sur... le palier de Mlle Blanche. On paierait au besoin ce qu'on demanderait.

— Bonsoir ! il n'y a pas à se gêner, c'est des vieux, qui sont habitués à leurs appartements, c'est à croire qu'ils y sont nés ; et ils veulent bien sûr y mourir. Mais n'empêche, puisque vous êtes amoureux.

— Drole, qui t'as dit ça ?

— Comme si ça ne se voyait pas à votre figure.

— C'est bien, tu vas me surveiller cette jeune fille et me signaler ceux qu'elle fréquente. Tu me tiendras également au courant des heures où elle sort et des endroits où je pourrai la voir, tiens, voici pour ta peine.

Et la Verrière glissa un louis dans la main de GAZINET.

— Bonsoir ! quelle noce ! fit le gamin, en jouant avec la pièce d'or, pendant que la Verrière s'éloignait. C'est tout de même un bon zig que ce brave Dimitri ; je sais bien qu'il s'appelle la Verrière, mais enfin c'est son affaire à cet homme, s'il veut que je le nomme Dimitri.

Et GAZINET, au lieu de rentrer manger la soupe, enfouit le louis dans la poche de son gilet et descendit la rue, dans la direction du boulevard Rochechouart où il allait banqueter en compagnie d'autres variétés de ses amis, pendant que madame Moufflet tempêtait sur l'absence de son neveu.

Dans les trois semaines qui s'écoulèrent entre cette conversation et le moment où commença ce chapitre, la Verrière ne put apercevoir Blanche, que trois fois, sans qu'il lui fut possible de lui parler, de l'approcher même. Et, pendant ce

temps, cette passion extraordinaire prit une telle proportion qu'il faillit en tomber malade.

Chose bizarre, il semblait que la timidité du bandit allait en augmentant, en même temps que son amour.

Chaque jour, il venait rôder rue des Trois-Frères, se cachant de GAZINET, passant et repassant sans oser franchir le seuil de cette maison ; il n'avait même pas cette consolation de regarder les fenêtres de l'ouvrière.

Celle-ci demeurait sur la cour. Aussi quand le domestique lui annonça GAZINET, fut-ce avec le plus grand empressement qu'il donna l'ordre d'introduire le jeune gamin.

Celui-ci qui était observateur, remarqua l'altération des traits de La Verrière, et plissa dédaigneusement les lèvres à cette vue.

— Eh bien ? demanda vivement Henri.

— Je vous apporte une nouvelle désagréable, mais dame, ça m'a coûté beaucoup de peine à l'apprendre.

La Verrière pâlit horriblement, et se leva d'un bond.

— Blanche !...

— Dame, la petite n'est pas de bois, etc...

— Tu mens, misérable ! fit La Verrière, en étreignant le gamin à la gorge.

GAZINET battit l'air des mains, de la façon la plus désespérée ; il lui aurait été impossible de protester autrement, les doigts de La Verrière s'étant si bien enroulés sur son cou, qu'ils obstruaient absolument le canal respiratoire du valet.

Enfin, ce dernier, sur le point d'étouffer net, put par un suprême effort se détacher de cette étreinte.

Il bondit en arrière et ouvrit toute grande la

bouche pour aspirer autant d'air qu'il en put prendre d'un seul coup.

Il était temps, GAZINET était violet.

— Bonsoir ! dit-il, c'est pas drôle de vous apporter des nouvelles désagréables, j'en vas.

Allons, reste, c'est bien, fit La Verrière en se maîtrisant, tiens, voilà de l'argent, mais parle vite.

— Dame ! vous avez la poigne solide, fit le gamin en empoignant la monnaie, et si vous deviez encore m'étrangler... bonsoir ! j'ai cru, que je ne reverrais plus la mère Moufflet.

La Verrière fronça terriblement les sourcils, ce que voyant, GAZINET reprit vivement.

— Depuis quelque temps, j'avais remarqué les allées et venues d'un nouveau locataire, sur le passage de Mlle Blanche ; ça m'avait froissé, car je pensais à vous. Mais, comme je ne voulais pas vous effrayer, sans être sûr, j'ai surveillé mon homme. Eh bien ! ça y est. Hier soir je les ai surpris tous les deux, la figure très rouge, enfermés dans la chambre de Mlle Blanche, pendant que Mme Martin, était allée faire une course. Ils ont été quelque peu embarrassés de me voir, mais ça m'était égal, j'étais fixé.

— C'est tout ?

— Oui.

Le sang-froid était revenu à la Verrière, il demanda d'un ton bref.

— Allons, dis-moi tout ce que tu sais sur lui, car tu es assez intelligent pour t'être renseigné sur son compte avant de venir ici.

— C'est un beau jeune homme ma foi, il a un bel emploi, et même que c'est drôle, il travaille chez M. Garancière.

— Garancière ! exclama la Verrière, les lèvres frémissantes ; et il s'appelle...

— Georges de Montfort.

— Lui ! rugit l'amant d'Alice, les poings fermés, oh ! elle l'aime ! alors je suis perdu !

La Verrière demeura quelques secondes, la tête baissée, oubliant GAZINET, remis de son émoi, et le considérant d'un air assez rieur.

— A propos de Garancière, dit GAZINET, j'ai quelque chose à vous dire, patron.

La Verrière tressaillait, rappelé à lui par la voix de GAZINET.

— Garancière... que veux-tu dire ?

— En venant ici je passais rue de Provence, j'ai croisé quatre types qui toisaient la maison du banquier comme s'ils eussent voulu en prendre les mesures.

La Verrière haussa les épaules.

— Tu vois toujours de travers.

— Eh ! eh ! pas tant que ça, ils ne me reviennent pas ces particuliers, d'autant plus qu'en connais un ; mais suffit, je vous reparlerai de ça une autre fois, vous n'êtes pas en état aujourd'hui.

— Attends vos ordres, patron.

— Je n'en ai pas à te donner pour l'instant, continue à faire ce que tu sais. Au revoir.

Demeuré seul, La Verrière se mit à arpenter son cabinet, réfléchissant et monologuant tout à tour.

— Il sera donc dit que ce Georges se mettra toujours en travers de ma route ! Après les millions... Blanche !... Oh !... Comment, j'aurais dû un premier danger, au mauvais et aujourd'hui que mon bonheur est en jeu, je serais l'entière discrétion de cet homme !... Ah !... n'ai pas hésité à faire tuer lui, et l'obstacle, obstacles étaient immenses !... Lui ! qui a donc tant moi maintenant... Lui ! rien enfin... Et... siterais !...